

## COMMUNIQUE DE PRESSE: DEUX SPOTS DE SURF MONDIALEMENT RECONNUS MENACES PAR UN PROJET IMMOBILIER A TAGHAZOUT

### **Les ONG, associations et la communauté de surfeurs se mobilisent**

**Les représentants de la communauté Surf de la région d’Agadir expriment leur vive inquiétude et leur indignation totale face aux travaux de construction d’un complexe immobilier et touristique en cours sur le littoral de la Commune rurale de Taghazout. Ces travaux, menés au détriment de l’environnement et de la population locale et en infraction à la loi, menacent de disparition totale les spots de surf de renommée internationale « La source » et « Mystery » uniques en leur genre.**

Le collectif de défense est mené par l’association Surfrider Foundation Maroc (SFM) en tant qu’association protectrice de l’environnement littoral œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine naturel, créée par des surfeurs, et par la Confédération des Entreprises Marocaines de Surf Touristique (CEMST).

D’un point de vue environnemental, la loi 81-12 de juin 2015 pour la protection du littoral est clairement bafouée. Pour rappel, cette loi vise :

- la prévention et la lutte contre l’érosion ;
- la réduction de la pollution et de la dégradation du littoral ;
- **l’institution d’une zone non constructible adjacente au littoral d’une longueur de 100m, calculée à partir de la limite terrestre de ce littoral ;**
- l’implication de la société civile.

Autre infraction à la loi : la loi 12-03, qui soumet les complexes touristiques, notamment ceux situés au littoral à l’étude d’impact sur l’environnement. Par ailleurs, et d’un point de vue économique et social, l’accès à la plage et à ces spots de surf qui attirent chaque années des milliers de touristes du monde entier sont menacés.



Les acteurs de la société civile se mobilisent contre le projet immobilier qui menace des sites naturels touristiques majeurs

## Que représentent le littoral, le surf et les vagues dans la région ?

Les vagues de La Source, Mystery, Killer Point mais aussi « La pointe des Ancres » sont classées parmi les meilleures du littoral marocain. Elles constituent une véritable richesse et devraient être valorisées en tant que patrimoine naturel. Aucune région au monde ne regroupe un tel panel de 4 spots de classe mondiale sur moins d'un kilomètre. Les nombreux spots de la côte nord d'Agadir font le bonheur des surfeurs (des débutants aux plus experts parfois venus de très loin), et des commerces locaux. Dans la région de Taghazout, c'est toute une sphère économique qui s'est développée autour de cette pratique : camps de surf, magasins de location, réparateurs de planches, auberges, restaurants, location de voitures, artisanat, hôtels, gîtes, etc. Les vagues et l'activité de surf touristique sont aujourd'hui le gagne-pain de toute une région et de sa population locale.

## Et notre environnement ?

Nous tenons à exprimer quelques inquiétudes qui méritent d'être examinées. En effet, les impacts de ce projet d'aménagement en bord de mer sont nombreux et pourraient avoir des conséquences inquiétantes pour le littoral : il s'agit notamment de la modification de la côte dû au terrassement de la falaise, de la pollution durant les travaux de construction et du trouble de la qualité de l'eau dû aux possibles déversements d'eaux usées dans l'océan.

## Quelles sont nos revendications ?

La communauté surf et littoral que nous représentons souhaite que des concertations avec la population et les acteurs locaux soient organisées avant l'autorisation de tels projets. Des investissements sont nécessaires au développement de la région, mais doivent suivre une logique durable et valoriser le patrimoine naturel tout en respectant la loi littorale. Nous souhaitons que l'accès au spot soit garantie, que les études d'impacts sur l'environnement (EIE) de projets sur le littoral prenne en considération nos inquiétudes, que la communauté puisse s'exprimer sur le sujet et soit systématiquement consultée dans le cadre des enquêtes publiques.



Quelques photographies du projet en cours de construction, bafouant ostensiblement la loi sur le littoral.